

REUNION DG SUR LE STATUT 2003

Le 7 septembre 2011 se tenait une réunion multilatérale nationale de bilan de la mise en œuvre de l'accord du 13 juillet 2010 portant adaptation de certaines règles de gestion RH pour les agents de droit public

Lors de cette réunion, le SNAP a revendiqué 4 MESURES TRES CONCRETES :



La promotion SUR PLACE (et avec leur accord) de l'ensemble des collègues lauréats (listes principales ET complémentaires) des épreuves de sélection interne de droit public.

Aujourd'hui, au regard du bilan national fourni par la DG, il reste en attente de promotion :

- 16 collègues vers le cadre d'emploi de CONSEILLER
- X collègues vers le cadre d'emploi de CONSEILLER REFERENT (chiffres non fournis par la DG)
- 39 collègues vers le cadre d'emploi de CADRE ADJOINT APPUI/GESTION
- 16 collègues vers le cadre d'emploi de CADRE OPERATIONNEL
- 05 collègues vers le cadre d'emploi de DIRECTEUR D'AGENCE

Le SNAP indique à la DG que certains DRA ont décidé de promouvoir sur place les lauréats de leur établissement, et d'autres à contrario ne font rien en direction des collègues lauréats. Le SNAP rappelle que POLE EMPLOI est un établissement public NATIONAL et à ce titre le SNAP demande à la DG d'étendre les décisions prises positivement par certains DRA et d'en faire une décision nationale DG de promotion sur place.

Le SNAP indique avoir écrit au DG sur ce point particulier en début de semaine, ce faisant en cela le porte-parole de bon nombre de collègues dans ces situations.



Simplification du dossier de VIAP :

Le SNAP, pourtant signataire de l'accord d'adaptation du statut 2003, n'a rien vu venir de ce côté-là malgré les dispositions prévues par l'accord.

Le SNAP attend des réponses concrètes de la part de la DG sur ce point.



Le devenir des collègues NIVEAU 1 APPUI/GESTION

Le SNAP interpelle la DG sur la situation de ces collègues et leurs perspectives d'évolution :

- combien reste-t-il de collègues à ce niveau et dans cette filière ?
- qu'à prévu la DG pour ces collègues ? et notamment au regard de la proposition de droit d'option qui leur est faite au coefficient 180 alors même qu'un nouveau recruté POLE EMPLOI est embauché à 190 ! considérant que certains de ces collègues ont de nombreuses années d'ancienneté ils se voient, s'ils optent, repositionnés à un coefficient inférieur à un collègue nouvellement recruté. Il y a là pour le SNAP, une réelle iniquité



BOURSE NATIONALE DES PERMUTATIONS

Plus généralement, les collègues de droit public comme de droit privé rencontrent d'énormes difficultés à MUTER tant à l'intérieur de leur région qu'à l'extérieur.

Pour le SNAP la Direction doit prendre en compte la souffrance des collègues face à cette impossibilité de mobilité.

Le SNAP a proposé au DG et réitère aujourd'hui sa proposition de mettre en place UNE BOURSE NATIONALE DES PERMUTATIONS afin d'essayer de détendre un peu des situations individuelles.

La CCN comme le statut 2003 permettent la permutation, il faut maintenant que la DG prenne notre proposition en considération et la mette en œuvre, dans l'intérêt de tous !

EN REPONSE NOTAMMENT A NOS REVENDICATIONS, LA DG REPOND :



BOURSE NATIONALE DES PERMUTATIONS :

La DG y pense, de même qu'elle réfléchit à placer des collègues en attente de mutation, en SURNOMBRE comme cela pouvait se pratiquer du temps de l'ANPE. « On est en train de chercher des pistes dont l'idée de la permutation ! ».

Le SNAP se dit très satisfait de voir la DG prendre en compte notre proposition et attendons maintenant très rapidement sa mise en œuvre.



PROMOTION SUR PLACE :

La DG indique avoir demandé aux DRH d'examiner ces situations individuelles de façon attentive et elle va regarder « rapidement » les situations pour prendre une décision. Une prochaine réunion DG/organisations syndicales devrait avoir lieu rapidement afin de finaliser la décision



FONCTIONNEMENT DES CPL :

Un rappel de la DG aux régions des éléments à fournir pour les postes à pourvoir notamment le nombre de candidatures de DROIT PRIVE par poste, notamment le respect du temps de préparation et suivi des CPL.



VIAP

On ne demande plus aux collègues de justifier ce qu'ils font, mais de décrire leurs compétences. Toutefois, la DG reconnaît avoir manqué de pédagogie sur ces changements.



SELECTIONS INTERNES :

La DG a ouvert 7 sélections internes, afin notamment de respecter ses obligations en matière de promotion.



NIVEAU 1 BIS :

En conseil, il reste quelques conseillers adjoints
Sur les niveaux 1BIS, on a 2 régions ou 5 collègues n'ont pas été reclassifiées.



PERSPECTIVES ELECTORALES :

Echéances du droit d'option :

- Il n'y aura pas de prolongation du droit d'option,
- Il y aura une information DG factuelle qui rappellera les échéances et notamment :
- Date butoir d'expression du droit d'option : 26 décembre 2011 minuit
- Effet du droit d'option au plus tard : 1^{ER} Février 2012

Le mandat des élus CPL expire le 7 FEVRIER 2012, deux situations se présentent :

- organiser des élections CPL en 2012 :
attribution, composition et modalités de fonctionnement des CPL relèvent d'une décision du DG. Il y a 4 articles du code du travail qui encadrent cela : vote secret, vote sur le lieu de travail, un accord doit organiser ces élections, le scrutin a lieu à 2 tours.
Seuls sont électeurs et éligibles les collègues de statut PUBLIC.
La difficulté est l'actualisation des listes électorales.
Le nombre d'élus est constitué en fonction du nombre d'électeurs, ce chiffre d'élus sera donc revu à la baisse.
Les élus ayant opté resteront élus CPL que l'on reporte ou pas cette consultation électorale.
- reporter l'échéance de cette élection d' 1 ANNEE, soit en FEVRIER 2013, ce qui correspond à la dernière consultation régionale électorale des CE/DP.

La DG serait plutôt à reporter le mandat des élus CPL.

Les organisations syndicales ont exprimé une première orientation, qui ne vaut pas engagement définitif, certains devant notamment consulter ses instances internes.
C'est aussi la position prise par le SNAP lors de cette réunion :
« Nous sommes prêts à examiner et à approfondir avec la DG les 2 pistes de réflexion, et une fois la réflexion aboutie, le SNAP, après consultation de ses instances internes, fera valoir sa position. »

Après échanges, la DG pourrait proposer que le report ne soit pas d'un an mais un avenant prolongeant de quelques mois afin de sécuriser la procédure électorale, ce qui pourrait aboutir à des élections CPL courant avril/mai/juin 2012.
En cas de prolongation, la DG affirme que c'est une décision du DG qui organise cela.



2 prochaines réunions doivent se tenir :

- une réunion de suivi de l'accord du statut 2003 : 13 OCTOBRE 2011 matin
- une réunion multilatérale destinée à organiser les futures CPL : 02 NOVEMBRE 2011.

**Vous pourrez retrouver le bilan présenté lors de cette réunion sur
notre site www.snap-pole-emploi.fr espace STATUT 2003**

Pour plus d'infos, contactez Laurent MERIQUE : syndicat.snap@pole-emploi.fr

**Le SNAP, votre syndicat d'entreprise
au sein de POLE EMPLOI**

BULLETIN D'ADHESION AU SNAP

Nom : Prénom :
Téléphone : Mail :
Pôle Emploi de : Cadre d'emploi :